



## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU BUDGET 2024

### ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, avis public est, par les présentes, donné à toutes les personnes susceptibles d'être intéressées :

Qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion au cours de laquelle seront adoptés le **budget 2024** et le **programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026** sera tenue le **mardi 12 décembre 2023 à 19 h**, au Centre culturel situé au 485, boulevard Adolphe-Chapleau.

Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur le budget ou le programme triennal d'immobilisations.

Donné à Bois-des-Filion, Québec, ce 1<sup>er</sup> décembre 2023,



**Marie-Renée Houde, OMA**  
Greffière